

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/France-Tricastin-defaut-d-isolement-de-l-enceinte>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Tricastin : défaut d'isolement de l'enceinte de confinement du réacteur n° 3 mal corrigée**

16 juin 2016

France : Tricastin : défaut d'isolement de l'enceinte de confinement du réacteur n° 3 mal corrigée

Une vanne d'isolement de l'enceinte de confinement a été mal positionnée et repositionnée par un opérateur sans retour d'information vers la salle de commande. Le défaut, survenu pendant le transfert du combustible, a été corrigé en dehors des limites de temps autorisées

Détection tardive d'un non-respect des règles d'exploitation - réacteur 3

12/07/2016

Centrale nucléaire du Tricastin - Réacteurs de 900 MWe - EDF

Le 22 juin 2016, EDF a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à l'indisponibilité d'une vanne du circuit d'échantillonnage nucléaire participant à l'isolement de l'enceinte du réacteur n°3.

L'enceinte de confinement, appelée aussi bâtiment réacteur (BR), est un bâtiment en béton à l'intérieur duquel se trouvent la cuve, le cœur du réacteur, les générateurs de vapeur ainsi que les principaux auxiliaires assurant la sûreté du réacteur. Elle constitue la troisième des barrières existant entre les produits radioactifs contenus dans le cœur du réacteur et l'environnement (la première barrière est la gaine du combustible, la deuxième barrière est le circuit primaire). Elle est destinée, en cas d'accident, à retenir les produits radioactifs qui seraient libérés lors d'une rupture du circuit primaire. De nombreuses canalisations traversent cette enceinte. Des vannes, situées de part et d'autre de la paroi de béton, permettent d'obturer chacune des canalisations lorsque les spécifications techniques, les procédures de conduite ou la situation exigent l'étanchéité complète de l'enceinte.

Le circuit d'échantillonnage nucléaire permet de connaître les caractéristiques chimiques des fluides des différents circuits en acheminant de petites quantités de fluides prélevés de l'intérieur vers

l'extérieur de l'enceinte. Ce circuit est muni de vannes d'isolement de l'enceinte.

Le 16 juin 2016, le réacteur no 3 était à l'arrêt dans le cadre d'un arrêt périodique programmé. A l'occasion d'une opération d'exploitation, un agent de terrain constate dans un local qu'une vanne du circuit d'échantillonnage nucléaire n'était pas dans la position spécifiée par sa procédure.

Au lieu de référer cet écart à la salle de commande, l'agent a pris l'initiative de manœuvrer la vanne pour la mettre dans la position spécifiée par sa procédure. Faisant cela, l'agent n'a pas réalisé qu'il désactivait la possibilité de manœuvrer cette vanne depuis la salle de commande du réacteur.

Le 18 juin 2016, EDF a entamé les opérations de rechargement en combustible dans le cadre du redémarrage du réacteur n°3.

Le 21 juin 2016, EDF a identifié, à l'occasion d'un essai périodique de fermeture des vannes d'isolement de l'enceinte, que la vanne manœuvrée le 16 juin 2016 par l'agent de terrain n'était pas actionnable depuis la salle de commande.

Or, les spécifications techniques d'exploitation prévoient qu'au cours des opérations de manutention de combustible la totalité des vannes d'isolement de l'enceinte installées sur les circuits soit disponible. En cas d'indisponibilité de l'une de ces vannes, les spécifications techniques d'exploitation prévoient l'arrêt des manutentions de combustible et le retour à une configuration normale sous 24h. EDF n'ayant détecté l'écart sur la manœuvrabilité de la vanne d'isolement de l'enceinte du circuit d'échantillonnage nucléaire que le 21 juin 2016, alors que des opérations de manutention de combustible étaient en cours depuis le 18 juin 2016, elle n'a pas été en capacité de respecter cette prescription des spécifications techniques d'exploitation.

La manœuvrabilité de la vanne a été rétablie dès la détection de l'écart, le 21 juin 2016.

Cet événement n'a pas eu de conséquence réelle sur les installations, les travailleurs et l'environnement.

Cet évènement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES par l'exploitant, du fait de la détection tardive de l'écart.